Tréguennec

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902928-20260306-2026_12-DE

Date de convocation :
28 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi six mars à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en séance publique sous la présidence de monsieur Stéphane MOREL, maire de Tréguennec.

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Nb de procurations : 2
Nb de votants : 10

Etaient présents : Stéphane MOREL, Jean-Jacques XUEREB, Bruno CLECH, Pascal LAUTREDOU, Rémy DURAND, Edith DENMAT, Coren POINOT et Claude BOUCHER.

Etaient absents représentés : Raymond JAOUEN donne pouvoir à Claude BOUCHER et , Arnaud DUMORTIER donne pouvoir à Bruno CLECH.

Etait absente excusée : Anne-Sophie PERHIRIN.

Secrétaire de séance : Claude BOUCHER.

2026-12 Travaux de voirie 2026

Suite aux intempéries de l'année 2026, de nombreux fossés ont été saturés et des voies inondées. La commune décide de réviser son plan d'entretien des fossés et a contacté une entreprise de travaux publics qui a réalisé l'inventaire des risques immédiats (inondations, dégradation des infrastructures, sécurité des usagers) justifiant une intervention prioritaire.

Les travaux envisagés en priorité seront le curage des fossés et le dérasement des accotements.

Les travaux de curage ou dérasement sur les voies communales retenues comme prioritaires sont : Balanou, Kergaradec, Kerguellec, Kergueoc, Kerguiffinec, Kernilis, Kervillic, le Cosquer, Menez Rouz, Quelornet, Pont Nevez et Trunvel.

Le coût de ces travaux qui seront réalisée au printemps 2026 est estimé à 30 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Constate l'urgence des travaux de curage et de remise en état des fossés et voies communales suite aux intempéries ;

Autorise monsieur le maire à engager les dépenses nécessaires à la réalisation des travaux de voirie dans la limite d'un montant de 30 000 euros ;

Charge monsieur le maire de signer tous les actes et les marchés afférents à ces travaux.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Travaux de voirie 2026	10	0	0

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le Maire,
Stéphane MOREL

MAIRIE DE TRÉGUENNEC (FINISTÈRE)